

Le Bagatier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

DÉCEMBRE 2025

À LA UNE



- | | |
|----|---|
| 03 | MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE |
| 07 | RÉSUMÉS DES PROCÈS-VERBAUX |
| 11 | AVIS PUBLICS |
| 12 | TAXES EN SOUFFRANCE |
| 13 | ESPACES PUBLICITAIRES 2026 |
| 14 | EMPLOYÉS : 15 ANS DE SERVICE |
| 15 | EMPLOYÉE : 35 ANS DE SERVICE |
| 16 | CALENDRIER COLLECTES 2026 |
| 17 | RAGE RATON LAVEUR |
| 19 | BÉNÉVOLES RECHERCHÉS – PATINOIRE |
| 21 | CAMP DE JOUR – DEMANDE D'INTÉGRATION |
| 22 | LOISIRS – COURS 2026 |

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Du 22 décembre au 2 janvier inclusivement - Vacances de Noël

Restez informés via www.saintehelenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@saintehelenedebagot.com

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.saintehelenedebagot.com

La municipalité VOUS INFORME

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE
RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1
HÉLÈNE DUFAUT
450 888-0024



CONSEILLER #2
MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3
ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4
PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5
MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6
DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@saintehelenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • dga@saintehelenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@saintehelenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@saintehelenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@saintehelenedebagot.com

CHARLES GAUCHER | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@saintehelenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@saintehelenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Inspecteur municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@saintehelenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | mercredi et jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous

NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyennes et citoyens,

L'hiver est arrivé très tôt et de manière imprévue, j'espère que vous étiez tous préparés pour cette période d'adaptation au froid et à la neige.

Le conseil municipal a préparé et adopté le budget, le plan triennal d'immobilisation et la taxation. Je crois que vous serez satisfaits. La synthèse vous sera transmise par le biais du compte de taxes en début d'année 2026. Vous pouvez aussi consulter le Règlement de taxation disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Je voulais souligner 3 personnes qui ont reçu des reconnaissances pour leurs années de service cette année, soit messieurs Hugo Lapierre et Francis Rajotte pour leur 15 années et madame Sylvie Vanasse que je veux remercier plus particulièrement pour ses 35 années de service pour la Municipalité. En mon nom et au nom de mes collègues du conseil, nous souhaitons une bonne continuation à Francis et Hugo et une très bonne retraite à Sylvie.

Nous sommes à la recherche de la perle rare pour combler le poste d'adjointe administrative à la comptabilité dans l'objectif d'évoluer vers le poste de direction générale adjointe, et ce, en prévision de la retraite de madame Chevrier, d'ici environ 2 ans.

En terminant, de ma part et de la part de mes collègues membres du conseil, je vous souhaite de passer de belles fêtes en famille et entre amis. Soyez prudents sur les routes, car il y a souvent de la glace noire en décembre et beaucoup de déplacements. Je veux tous vous voir en janvier.



Mot de la directrice générale

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénaises et hélénais,

Chaque mois, je me demande ce qui est important de rappeler sur les choses à venir. Ce mois-ci, ce que j'ai le plus envie de vous dire, c'est à quel point je suis reconnaissante de travailler pour la Municipalité de Sainte-Hélène. Je suis fière d'œuvrer pour une communauté aussi engagée qui s'implique et pense à son prochain et je suis ravie de voir tout ce qui est offert à la population en termes d'infrastructures et d'activités. Quand nous faisons le comparatif de municipalité de même proportion, Sainte-Hélène peut être fière de la qualité de vie dans son village. Je remercie chacun de vous pour ce que vous êtes, ce que vous représentez dans cette communauté. Je tiens à remercier tout particulièrement les bénévoles qui donne de leur temps pour faire une différence dans la collectivité.

Nous transmettons ce mois-ci le dernier Bagotier de l'année 2025. Le prochain sera acheminé en février 2026. Je rappelle que vous pouvez suivre les nouvelles de la Municipalité sur le Facebook municipal et notre infolettre.

Nous avons parfois des demandes pour accéder à certains documents dont les Règlements municipaux. Je vous invite à consulter le site Internet de la Municipalité où vous pourrez trouver une panoplie d'informations et nous faisons toujours l'effort de les rendre le plus convivial possible pour faciliter vos recherches.

À l'aube de cette fin d'année, je tiens à remercier le conseil pour son écoute, sa motivation et son travail constant au développement de la Municipalité et de la communauté. Également, un grand merci à toute l'équipe municipale des différents départements, pour avoir réussi à offrir une qualité de prestation de services à la population, à travers les nombreux projets, services et développements.

En terminant, je profite de l'occasion pour souhaiter à chacun de vous un temps des Fêtes rempli d'amour et de bonheur avec vos familles et amis. Je vous encourage à prendre un peu de temps pour vous-même personnellement, c'est le meilleur moyen pour se ressourcer et retrouver l'énergie nécessaire pour la prochaine année. Que ce moment amène dans chacun de vos foyers la paix et la douceur que vous méritez.

La prochaine séance du conseil sera tenue le 13 janvier 2026, au 421, 4^e Avenue.

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES – 20 NOVEMBRE 2025

Le 20 novembre dernier, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a souligné fièrement le travail exceptionnel accompli par les bénévoles pendant toute l'année. Leur disponibilité et leur dévouement permettent d'offrir des services variés et constants.

C'est donc avec une grande reconnaissance qu'un cocktail de remerciement leur a été offert. Comme le veut la tradition, quatre d'entre eux ont reçu une mention honorifique, selon les différentes catégories :

- Bénévole s'étant le plus engagé pour l'année 2025 : Mélissa Poisson
- Bénévole le plus créatif pour l'année 2025 : Audrey Lapierre
- Bénévole s'étant le plus impliqué dans le volet sportif 2025 : Diane Larocque
- Bénévole jeune relève pour l'année 2025 : Justine Daigle (absente)

Au nom du conseil, un grand merci à tous pour votre temps et votre générosité!



Olivia Bourque, Réjean Rajotte, Mélissa Poisson



Olivia Bourque, Audrey Lapierre, Réjean Rajotte



Olivia Bourque, Réjean Rajotte, Diane Larocque



La municipalité
VOUS INFORME



La municipalité VOUS INFORME



Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 2 décembre 2025, à 19 h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

2 DÉCEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	4	TRANSPORT
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	4.1	MTQ – PPA-CE – Subvention rue Couture – Prendre acte – Reddition – Autorisation;
1.2	Période de questions;	4.2	Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien – Reddition;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5.2	RIAM – Achat regroupé de bacs – Approbation;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.3	Congrès Réseau Environnement – Americana – Inscription – Approbation;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.5	Règlement numéro 644-2025 concernant le Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires – Adoption;	6.1	Maintien des cliniques de vaccination en milieu rural – Appui;
2.6	Règlement numéro 646-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Adoption;	6.2	Association pulmonaire du Québec – Collaboration pour la diffusion du radon – Approbation;
2.7	Règlement numéro 645-2025 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2026 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.8	OHMA – Représentant de la Municipalité – Nomination;	7.1	Comité consultatif en urbanisme (CCU) – Un représentant élu et deux représentants citoyens pour la période du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2028 – Nominations;
2.9	Traitements des élus – Règlement numéro 591-2022 – Indexation annuelle 2026 – Approbation;	7.2	PIIA – Demande de permis pour le lot numéro 1 956 796, situé au 790-792, rue Principale – Approbation;
2.10	Loi sur l'éthique et la déontologie – Rapport des déclarations à l'égard des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages des élus municipaux – Prendre acte;	7.3	FQM – Entente de services professionnels en urbanisme – Approbation;
2.11	Divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Prendre acte;	7.4	FQM – Offre de services professionnels en urbanisme – Approbation;
2.12	Élection du 2 novembre 2025 – Liste des donateurs et rapport de dépenses – Prendre acte;	8	TRAVAUX PUBLICS
2.13	Affectation pour le parc de la Gare – Surplus affecté réservé pour le parc – Approbation;	9	LOISIRS ET CULTURE
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	10	AFFAIRES DIVERSES
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Règlement numéro 644-2025 concernant le Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires – Adoption

Après chaque élection en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil doit adopter son Règlement concernant son Fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, pour prévoir le montant à prélever pendant les quatre (4) prochaines années pour avoir un montant équivalent aux élections qui se sont déroulées en novembre 2025.

Un avis de motion a été donné à la même séance que le dépôt du projet de Règlement à la séance du 18 novembre 2025.

Le conseil a adopté le Règlement numéro 644-2025 concernant le Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires. Le Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.6 Règlement numéro 646-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Adoption

Après chaque élection en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modifications.

Un avis de motion a été donné à la même séance que le dépôt du projet de Règlement à la séance du 18 novembre 2025.

Le conseil a adopté le Règlement numéro 646-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.7 Règlement numéro 645-2025 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2026 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 645-2025 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2026.

Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.8 OHMA – Représentant de la Municipalité – Nomination

Le conseil a procédé à la nomination de monsieur Daniel Plante à titre d'administrateur au conseil d'administration de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA) pour représenter la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

2.9 Traitement des élus – Règlement numéro 591-2022 – Indexation annuelle 2026 – Approbation

Le conseil a décrété l'indexation du traitement des élus pour l'année 2026 à 3,2 % relativement à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11001), encadrant la rémunération des élus municipaux et le Règlement numéro 591 2022 relatif au traitement des élus municipaux.

2.10 Loi sur l'éthique et la déontologie – Rapport des déclarations à l'égard des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages des élus municipaux – Prendre acte

Le conseil a pris acte du rapport produit par la directrice générale, madame Micheline Martel, en date du 2 décembre 2025, déclarant n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages au cours de l'année 2025, et ce, conformément à la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale*.

2.11 Divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la confirmation de réception par la directrice générale, madame Micheline Martel, de l'ensemble des divulgations des intérêts pécuniaires par l'entièreté des membres du conseil, au 25 novembre 2025.

2.12 Élection du 2 novembre 2025 – Liste des donateurs et rapport de dépenses – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la liste des donateurs et rapport de dépenses pour chacun des candidats de l'élection de novembre 2025, soit madame Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Martin Doucet, Robert Chevrier, Pierre Paré, Michel Daigle, Daniel Plante et Jonathan Hamel.

La greffière-trésorière, madame Micheline Martel, transmettra la liste des donateurs et rapport de dépenses, dûment complétée, à Élections Québec.

2.13 Affectation pour le parc de la Gare – Surplus affecté réservé pour parc – Approbation

Le conseil a autorisé l'affectation d'un montant de 23 000 \$ à partir du Fonds réservé de surplus affecté pour le parc à l'année financière en cours pour le paiement des dépenses. Ce Fonds est constitué des montants taxés en 2024 pour le parc de la Gare, ainsi que les dons et les montants reçus qui avaient été reclassés en réserve pour être utilisés pour la phase finale.

4.1 MTQ – PPA-CE – Subvention rue Couture – Prendre acte – Reddition – Autorisation

Le conseil a autorisé la préparation et la transmission de la reddition de compte pour les travaux de la rue Couture relativement à la subvention du ministère des Transports du Québec, au montant de 20 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration de la circonscription électorale de Johnson.

4.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien – Reddition

Le conseil informe le ministère des Transports du Québec pour quelles fins ont été utilisées les sommes qui nous ont été versées par une aide financière de 121 390 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien pour l'année civile 2025.

5.3 Congrès Réseau Environnement – Americana – Incription – Approbation

Le conseil a autorisé le directeur des travaux publics à participer au congrès Réseau Environnement, au montant de 900 \$, avant les taxes applicables, les 18 et 19 mars 2026, au Centre des congrès de Québec et de rembourser les dépenses admissibles à cette participation.

6.1 Maintien des cliniques de vaccination en milieu rural – Appui

En appui à la Municipalité de Saint-Jude, le conseil a demandé au CISSSME de maintenir les services mobiles de vaccination antigrippale dans les municipalités rurales de la MRC des Maskoutains, aux mêmes points de service temporaires que ceux offerts antérieurement, puisque seulement deux (2) cliniques en milieu rural ont été maintenues sur les six (6) normalement établies et que ce service de proximité est en péril.

6.2 Association pulmonaire du Québec – Collaboration pour la diffusion du radon – Approbation

Le conseil a déclaré l'engagement de la Municipalité à promouvoir les outils pour sensibiliser ses citoyens au danger du radon, afin de contribuer de cette manière à l'effort collectif pour réduire les impacts néfastes de ce gaz sur la santé.

7.1 Comité consultatif en urbanisme (CCU) – Un représentant élu et deux représentants citoyens pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2028 – Nominations

En vertu du Règlement numéro 570-2020, chaque année il y a lieu de pourvoir des postes qui sont à échéance de mandat au Comité consultatif en urbanisme (CCU). Pour 2026, il s'agissait de la nomination de deux (2) postes de représentant des citoyens et d'un (1) poste d'élu.

Le conseil a procédé à la nomination de membres du CCU pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2028, les représentants suivants :

- Madame Hélène Dufault, à titre de représentante municipale;
- Monsieur Michel Brouillard, à titre de représentant des citoyens;
- Monsieur Gaétan Plante, à titre de représentant des citoyens.

7.2 PIIA – Demande de permis pour le lot numéro 1 956 796, situé au 790-792, rue Principale – Approbation

Le conseil a accordé un permis de rénovation pour l'adresse du 790-792, rue Principale, afin de permettre les travaux proposés dans le document déposé lors de la demande, par monsieur Karl Bergeron-Therrien, pour le bâtiment principal situé sur le lot numéro 1 956 796.

7.3 FQM – Entente de services professionnels en urbanisme – Approbation

Et

7.4 FQM – Offre de services professionnels en urbanisme – Approbation

La Municipalité a appris le départ à la retraite de monsieur Alain Delorme, urbaniste, qui desservait la Municipalité à titre de conseiller en urbanisme et préparait les règlements et les modifications de règlements en matière d'aménagement et d'urbanisme depuis près de deux décennies.

Le conseil a approuvé l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, pour une entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026 et l'offre de services professionnels en urbanisme de la FQM, tel que transmis le 18 novembre 2025, pour une banque de 20 heures.

Il s'agit d'une offre qui comprend l'accompagnement général en urbanisme, le soutien ponctuel à l'application des règlements, les rédactions et les modifications réglementaires en matière d'urbanisme.

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances des fêtes du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclusivement. Nous serons de retour le lundi 5 janvier 2026.

**CALENDRIER COLLECTES**

❶ Déchet ❷ Recyclable ❸ Organique ❹ Férié
❺ Collecte des résidus domestiques dangereux ❻ Collecte des gros rebuts

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	❶❷❹	3	4	5	6	
7	8	❶❷❹❺	10	11	12	13
14	15	❶❷❹❺	17	18	19	20
21	22	❶❷❹❺	24	❶❷❹❺	26	27
28	29	❶❷❹❺	30	31		

AUCUNE PARUTION DU BAGOTIER EN JANVIER

Le Bagotier sera de retour en février.



Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le jeudi 4 décembre 2025 à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

1	Ouverture de la séance;	5	Règlement numéro 645-2025 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2026 – Adoption;
2	Ordre du jour – Adoption;	6	Période de questions;
3	Budget 2026 – Adoption;	7	Levée de la séance.
4	Plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 – Adoption;		

3 Budget 2026 – Adoption

Le conseil a adopté le budget pour l'année 2026, travaillé de concert avec l'administration municipale, tel que requis à l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

4 Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 – Adoption

Le conseil a adopté le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, travaillé de concert avec l'administration municipale, tel qu'édicté à l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*.

5 Règlement numéro 645-2025 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2026 – Adoption

Le conseil municipal a préparé et adopté le budget de l'année financière 2026 pour y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, tel que décrit à l'article 954 du *Code municipal du Québec*.

La Municipalité doit procéder par règlement pour fixer les différents taux de taxes et les tarifs pour les services ou autres modalités, selon l'article 988 du *Code municipal du Québec* et le conseil doit fixer le nombre de versements exigibles pour le paiement des taxes municipales, tel qu'édicté à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Un avis de motion a été donné à la même séance que le dépôt du projet de Règlement à la séance du 2 décembre 2025.

Le conseil a adopté le Règlement numéro 645-2025 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2026.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.saintehelenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)



AVIS PUBLIC

La municipalité
VOUS INFORME

RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2025 ÉTABLISANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2026

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 4 décembre 2025, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 645-2025 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 décembre 2025.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 646-2025 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 646-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce Règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 décembre 2025.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

La municipalité VOUS INFORME



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2025 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION ET AFFECTATION DES SOMMES NÉCESSAIRES

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 2 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 644-2025 concernant le Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 décembre 2025.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

SI VOUS AVEZ DES VERSEMENTS DE TAXES EN SOUFFRANCE

IMPACTS POUR DES TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

Les taxes municipales de l'année 2025 doivent être payées en totalité avant le 31 décembre 2025. Si des dossiers indiquent des retards de paiement en début d'année 2026, des procédures sont alors prévues par la Loi pour que le Conseil municipal enclenche le processus de mise en vente des immeubles dont les taxes ne sont pas payées.

Le Conseil adoptera une résolution, en début d'année 2026, afin de transmettre la liste des propriétés accusant un retard dans le paiement des taxes de l'année 2025, pour autoriser la MRC à procéder à la mise en vente aux enchères, tel qu'il est prévu par la Loi.

Afin d'éviter cette situation ainsi que les frais qui y sont rattachés, il est important de faire **le paiement des taxes municipales de l'année 2025 avant le 31 décembre 2025**.

En ce qui concerne les avis de mutation ainsi que les taxations supplémentaires transmises durant l'année, vous devez respecter les dates d'échéance mentionnées sur les coupons de vos factures afin d'éviter une mise en vente de l'immeuble.

Si vous éprouvez des difficultés financières, vous pouvez consulter votre créancier hypothécaire car des mesures sont généralement prévues à l'acte hypothécaire pour les impôts fonciers.

Nous vous remercions de votre collaboration!



EN 2026, AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE DANS



JOURNAL IMPRIMÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Communiquez avec
Brigitte Gendron
Technicienne administrative

450 791-2455, poste 2340
info@saintehelenedebagot.com



CONSEILS DE PRÉVENTION - SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE



PASSEZ UN TEMPS DES FÊTES EN TOUTE SÉCURITÉ !



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Ne laissez jamais une casserole ou un chaudron sans surveillance sur la cuisinière allumée.
- Utilisez une minuterie.
- Tournez les poignées des casseroles vers l'arrière de la cuisinière pour éviter des accrochages accidentels et des brûlures.
- Utilisez des mitaines de cuisine pour protéger les mains et les bras des brûlures.
- Ne déplacez jamais un poêlon ou une casserole en flamme.
- N'éteignez jamais un feu de cuisson avec de l'eau.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Faites-vous un plan d'évacuation pour votre résidence.
- Ayez un téléphone près de votre lit et assurez-vous qu'il soit facile d'accès.
- Laissez lunettes, appareils auditifs et clés près de votre lit.
- Assurez-vous que les portes de sortie et les escaliers soient dégagés.

RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur. Eloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

La municipalité VOUS INFORME

FÉLICITATIONS POUR VOS 15 ANS DE SERVICE

Chers Francis et Hugo,

C'est avec une grande fierté et une profonde gratitude qu'au nom du conseil et de tous les employés de la Municipalité, nous vous adressons cette reconnaissance pour souligner une étape importante de vos carrières respectives, soit 15 années de service au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Hélène-de-Bagot.

Nous soulignons votre loyauté, votre engagement indéfectible et votre professionnalisme envers la sécurité de notre communauté. Depuis le début de votre carrière en incendie, vous avez fait preuve d'un courage exemplaire et d'une volonté constante de protéger la vie et les biens des citoyens, souvent au péril de votre propre sécurité.

Votre travail acharné, votre dévouement et votre contribution inestimable à l'équipe sont grandement appréciés. Vous jouez tous les deux un rôle clé dans le succès et l'efficacité de nos opérations. En tant que piliers de notre service, vous inspirez vos collègues par votre passion et votre persévérance, que nous souhaitons voir se poursuivre pour de nombreuses années encore.



Monsieur Francis Rajotte est un leader remarquable. En plus de s'impliquer à notre service, il nous représente auprès de la MRC, mais aussi à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, à titre de directeur de secteur. C'est un homme engagé et soucieux du bien être des citoyens et de son équipe.

Toujours à la recherche de solutions et de moyens pour être plus performant et plus sécuritaire, il s'investit pleinement dans son travail. Il dégage beaucoup d'assurance pour son équipe lors d'intervention et il devient très vite la personne ressource, et ce, même en entraide pour d'autres municipalités.

Dernièrement, il a fait un retour au Cégep pour l'acquisition de nouvelles compétences en incendie. Comme on pourrait dire...Il est en feu! Monsieur Francis Rajotte, directeur du Service incendie, toutes nos félicitations !

Monsieur Hugo Lapierre se démarque par sa présence et son engagement auprès du Service incendie. Nous pourrions le caractériser comme étant réservé et silencieux, tout en étant rassembleur. C'est une personne extrêmement impliquée dans sa passion comme dans tout projet qu'il entreprend. Il répand autour de lui une ambiance de calme et de contrôle lors de n'importe quel événement.

Il a débuté son parcours il y a 15 ans comme chauffeur de citerne pour ensuite devenir pompier 1, jusqu'à sa formation d'officier, ce qui n'était vraiment pas prévu dans sa planification de départ. En conclusion, sa passion pour le métier est vite devenue l'une de ses priorités. Toutes nos félicitations à Monsieur Hugo Lapierre, lieutenant du Service incendie.



FÉLICITATIONS POUR TES 35 ANS DE SERVICE

Chère Sylvie,

C'est avec une immense fierté et une profonde gratitude qu'au nom du conseil et de tous les employés, nous souhaitons souligner tes 35 années de service. Cette carrière remarquable témoigne d'un engagement exceptionnel et d'une loyauté qui ont profondément marqué notre Municipalité.

Ton parcours illustre à merveille ta grande polyvalence. Tu as successivement travaillé aux loisirs, à la réception et à la comptabilité, avant de terminer avec brio au poste de directrice générale adjointe. Au fil des ans, tu as relevé des défis colossaux, assumant parfois seule plusieurs fonctions à la fois. Ton sens du devoir et ton calme à toute épreuve ont toujours fait la différence.

Avec le temps, tu es devenue notre véritable mémoire corporative, la Wikipédia des histoires de Sainte-Hélène et l'encyclopédie vivante de nos finances depuis plus de trois décennies. Même après une première retraite annoncée en 2021, puis annulée en 2022, tu as généreusement accepté de prolonger ton rôle de directrice générale adjointe, y offrant une fois de plus tout ton savoir-faire et ton enthousiasme.

Lorsque la retraite devait survenir en 2023, tu t'es une nouvelle fois laissée convaincre de rester, cette fois à raison de deux jours par semaine, aux archives et au soutien administratif. Cette présence prolongée nous a profondément réjouis. Aujourd'hui toutefois, nous arrivons bel et bien à la version 3.0 de ta retraite, la vraie, celle du 31 décembre 2025.

Ton dévouement sans limite, ta rigueur, ta minutie et ton professionnalisme ont contribué de façon déterminante au succès et à l'efficacité de la Municipalité. Toujours soucieuse des finances publiques, tu as travaillé inlassablement pour le bien des citoyens. Intègre, fiable et agréable à côtoyer, tu as su créer un environnement de collaboration où chacun pouvait compter sur ton expertise et ton soutien.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, tu demeureras une employée modèle dans nos cœurs. Tes valeurs, ton honnêteté et la confiance que tu inspires laissent une empreinte durable. Merci, Sylvie, pour ces 35 années menées sous le signe de la bienveillance, du dévouement et d'une implication sans compter les heures. Nous te souhaitons une retraite douce, heureuse et pleinement méritée. Oui, cette fois-ci, c'est la bonne, on perd notre "Dodo", c'est ton dernier "Bye Bye".



La municipalité VOUS INFORME



COMMENT VOUS PROCURER LE CALENDRIER DES COLLECTES 2026

Quatre options s'offrent à vous pour vous procurer votre copie du calendrier des collectes :

1. En ligne, sur le site Internet de la Municipalité au www.saintehelenedebagot.com dans la semaine du 15 décembre 2025, sous l'onglet *Environnement / Matières résiduelles et installations septiques*.
2. En ligne, sur le site Internet de la Régie au www.riam.quebec à partir du 15 décembre 2025.
3. Dans les journaux locaux Le Clairon et La Pensée de Bagot, dans la semaine du 15 décembre 2025. Le calendrier s'y trouvera aux pages centrales.
4. Des copies papier seront disponibles au bureau municipal vers la fin janvier 2026.



INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE

Selon l'article 5.8 du Règlement 614-2023 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre 00 h 00 (minuit) et 7 h, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : les 24, 25, 26, et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier de chaque année.



DÉGAGEZ LE PASSAGE !

Soyez prévoyant! Après chaque chute de neige, déglacez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.



DÉGAGEMENT DES PLINTHES CHAUFFANTES

La période de chauffage est de retour

Assurez-vous de maintenir une distance de 10 cm au-dessus et devant la plinthe entre les rideaux, les meubles ou tout autre matière combustible susceptible d'être en contact avec l'élément chauffant.

DEPUIS LE 6 DÉCEMBRE 2025, L'INTERDICTION DE DÉPLACEMENT D'ANIMAUX EST À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT - FREINONS LA PROPAGATION
DE LA RAGE DU RATON LAVEUR



Le risque de propager la rage en déplaçant ou en relocalisant des animaux est très élevé en raison des cas de rage découverts. Chez un animal en apparence sain, la maladie peut être en période d'incubation, et celui-ci pourrait développer des symptômes plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après avoir été infecté. En conséquence, le ministère de l'Environnement a annoncé une nouvelle prolongation des mesures en place pour freiner la propagation de la rage du raton laveur.

Jusqu'au 4 février 2026, il est interdit de transporter les rats laveurs, les mouffettes rayées, les renards gris et roux, ainsi que les coyotes et leurs hybrides, lorsqu'ils sont vivants, sur le territoire des municipalités situées à proximité de secteurs où des cas de rage du raton laveur ont été confirmés. Consultez la liste complète des municipalités visées.

Depuis le 6 décembre 2025, 13 municipalités additionnelles sont désormais visées par l'interdiction de déplacement dont Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Simon et Saint-Barnabé-Sud.

Misez sur la prévention

Déplacer un animal importun, blessé ou en apparence orphelin peut contribuer à propager la rage. Il est primordial de ne pas relocaliser les animaux et d'éviter les conflits avec ces derniers en mettant en place des mesures préventives :

- Utiliser des poubelles de métal ou de plastique, solides et pourvues de couvercles bien étanches maintenus fermés au moyen d'un loquet ou d'un élastique;
- Bloquer les ouvertures des bâtiments et des entretoits, ainsi que les accès aux dessous des cabanons et des perrons;
- Éviter de laisser de la nourriture pour les chiens et les chats à l'extérieur;
- Éviter d'installer des mangeoires pour les oiseaux sauvages ou utiliser des mangeoires à l'épreuve des rats laveurs;
- Clôturer adéquatement les poulaillers et les potagers.

Animal capturé

Si vos méthodes de prévention s'avèrent sans succès, vous pouvez capturer un animal importun, et ce, même en dehors des dates réglementaires de chasse et de piégeage. Aucune autorisation n'est alors nécessaire. Il demeure toutefois interdit de déplacer les espèces visées par l'interdiction de transport. Les options qui s'offrent alors à vous sont :

- La relâche de l'animal sur place (à l'extérieur d'un bâtiment);
- L'abattage de l'animal (seulement s'il n'est pas possible de l'effaroucher ou de l'empêcher de causer des dommages).

Contribuez à la lutte contre la rage du raton laveur en signalant les animaux suspects

Si vous observez un raton laveur, une mouffette ou un renard qui présente l'un des signes suivants, signalez-le sans tarder : l'animal semble malade, il est moribond, il a l'air désorienté, il est agressif, il est paralysé ou il est mort.

Pour un signalement : 1 877 346-6763, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ou à l'aide du formulaire en ligne.

Si vous avez des questions : 1 877 346-6763 / Québec.ca/rageduratonlaveur

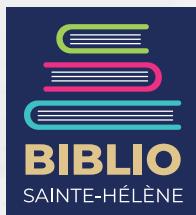
**La municipalité
VOUS INFORME**

LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

		TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES			
		RÉSIDENT		NON-RÉSIDENT	
LOCATION DE SALLES		Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet
Centre communautaire (gymnase)		350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$
Chalet des loisirs		250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible		30,00 \$	100,00 \$	Non disponible
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible		25,00 \$	75,00 \$	Non disponible
Montage, démontage et ménage de la salle		Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables			

INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

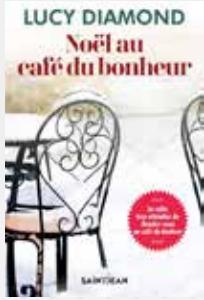
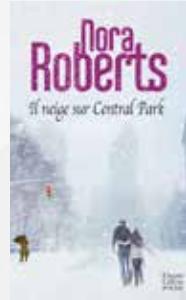
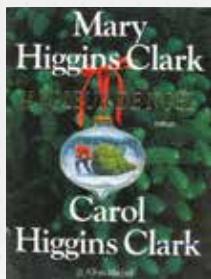
POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@saintehelenedebagot.com



670, rue Principale
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

*Nous avons ressorti nos romans du
Temps des Fêtes : histoires enneigées
et lectures réconfortantes vous attendent.*



**VOICI L'HORAIRE DU
TEMPS DES FÊTES :**

**La Bibliothèque sera
fermée les mercredis
24 et 31 décembre
et ouverte les samedis
20 et 27 décembre
ainsi que le 3 janvier.**

AVIS DE RECHERCHE

**Bénévoles recherchés
pour déneiger et
arroser la patinoire à
Sainte-Hélène-de-Bagot**

**Communiquer
Charles Gaucher
450 791-2455, poste 2260**



Les loisirs EN MOUVEMENT



Chers citoyennes et citoyens,

Alors que l'année s'achève, je souhaite vous adresser un mot de remerciement. L'année 2025 a été remplie d'activités et de projets qui ont permis d'animer notre communauté et d'offrir des occasions de rencontre et de divertissement.

Je tiens à souligner le travail de ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, au bon déroulement des loisirs au cours de l'année. Votre soutien demeure précieux pour permettre à chacun de profiter d'un milieu de vie actif et dynamique.

Je veux également remercier tout particulièrement les bénévoles et membres du Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot qui donnent de leurs temps et s'investissent chaque année avec tant de générosité et d'énergie. Leur implication précieuse est indispensable à la réussite de chaque événement et mérite d'être soulignée.

En mon nom et au nom du Comité des loisirs, je vous souhaite à toutes et à tous un joyeux temps des Fêtes ainsi qu'une année 2026 remplie de santé, de sérénité et de beaux moments à partager. Au plaisir de vous revoir !

Olivia Bourque, coordonnatrice en loisirs



Relâche scolaire 2026

Le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot tient à vous spécifier qu'il n'offre pas le service de camp de jour pendant la semaine de relâche scolaire en mars 2026. Cependant, quelques activités très intéressantes se déroulent dans la MRC des Maskoutains qui peuvent rendre votre congé scolaire agréable.

Renseignez-vous !

RETOUR DES CLÉS DE TENNIS ET DE PICKLEBALL

La saison de tennis et de pickleball extérieur est terminée. Si vous n'avez pas encore rapporté votre clé, voici les options qui s'offrent à vous :

- Présentez-vous au bureau municipal lors des heures d'ouverture habituelles;
- Déposez la clé dans la boîte aux lettres extérieure sécurisée du bureau municipal qui se trouve au centre communautaire, au 421, 4^e Avenue.

Pourquoi il est important de rapporter sa clé?

Parce qu'il coûte cher d'en faire refaire d'autres et parce qu'en bout de ligne, c'est le citoyen qui paye pour des frais inutiles qu'on peut éviter.

Merci de rapporter votre clé!



DEMANDE D'INTÉGRATION
15 DÉCEMBRE AU 28 FÉVRIER

INFORMEZ VOUS MAINTENANT AUPRÈS DE VOTRE MUNICIPALITÉ POUR ACCÉDER À CETTE DEMANDE

CAMP DE JOUR

VOTRE ENFANT:

- REÇOIT L'AIDE D'UN INTERVENANT À L'ÉCOLE?
- GÈRE PARFOIS DIFFICILEMENT SES ÉMOTIONS?
- ARRIVE LABORIEUSEMENT À SUIVRE LE GROUPE?
- A UN DIAGNOSTIC OU UNE HYPOTHÈSE?
- AIMERAIT AVOIR "SON" ACCOMPAGNATEUR POUR UN ÉTÉ AMUSANT SANS TROP DE DÉFI?

AVEC UN ACCOMPAGNATEUR, JE GAGNE:

- 1- DES INTERVENTIONS STRATÉGIQUES POUR MON JEUNE BESOINS
- 2- UNE PERSONNE ATTIRÉE À MON ENFANT ET SES BESOINS
- 3- LA CERTITUDE QUE TOUT SERA MIS EN PLACE POUR AIDER MON ENFANT À S'ÉPANOUIR

IL EST DÉJÀ LE TEMPS DE PENSER À COMPLÉTER UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'INTÉGRATION POUR VOTRE ENFANT.

INFORMEZ-VOUS MAINTENANT POUR NE PAS RATER VOTRE CHANCE
DEMANDE D'INTÉGRATION DU 15 DÉCEMBRE AU 28 FÉVRIER 2026



Les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain doivent compléter le formulaire disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.saintehelenedebagot.com dans la section Loisirs et vie communautaire sous l'onglet Camp de jour, Programme d'accompagnement et Formulaire d'accompagnement **d'ici le 28 février 2026.**

Pour information, composez le 450 791-2455, poste 2310

Les loisirs EN MOUVEMENT

INFO-LOISIRS

Sainte-Hélène
au cœur de l'action!

INSCRIPTION



Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.saintehelenedebagot.com dans la section *Loisir et vie communautaire*, sous l'onglet *Activités et Inscriptions*. Nous vous invitons à créer votre compte et bien vouloir suivre les instructions pour vous inscrire.



RECHERCHE PROFESSEUR-E DE DANSE ET/OU ZUMBA FITNESS SESSION HIVER 2026

Nous sommes à la recherche d'un ou d'une professeur-e dynamique et passionné-e pour enseigner la danse Hip Hop, Zumba et/ou Tabata les mercredis soirs au chalet des loisirs (400, 2^e Rue) en remplacement d'un congé de maternité pour l'année 2026.

Intéressé-e ?

Écrivez-nous à l'adresse suivante :
loisir@saintehelenedebagot.com

SESSION HIVER 2026

ATELIERS DE CRÉATIONS ARTISTIQUES 3 À 6 ANS

Lors des ateliers, les enfants seront appelés à laisser libre cours à leur créativité, le tout dans un cadre et thème défini par l'animatrice.

Le premier atelier débutera le dimanche 18 janvier.

Horaire : Les dimanches de 10 h à 11 h

- Atelier Cuisine : 18 janvier
- Atelier St-Valentin : 8 février
- Atelier Pâques : 29 mars
- Atelier fête des mères : 26 avril
- Atelier fête des pères : 31 mai

Lieu : Bibliothèque (670, rue Principale)

Coût : 5 \$ par atelier

Inscription obligatoire.

Places limitées à 8 enfants par atelier.

Information : Iskra Damyanova au nakova.iskra@gmail.com

Inscription : Via la plateforme Qidigo dès le lundi 5 janvier

BASKET-BALL 9 À 14 ANS



Matchs amicaux de basket-ball libre mixte pour les 9 à 14 ans.

La session débutera le vendredi 23 janvier.

Horaire : Les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 4 \$ à la carte (résident)

5 \$ à la carte (non-résident)

Paiement : En argent comptant sur place

Durée : 12 semaines, **sauf le 6 mars**

Équipement : Chaussures de sport de rechange OBLIGATOIRES

Information : Stéphanie Beaumier au 450 381-6644

Inscription : Sur place



Nous préparons notre prochaine session d'activités et nous aimerions savoir ce qui VOUS intéresse.

Quelles activités aimeriez-vous voir ?

Quels cours ou ateliers rêvez-vous de suivre ?

Partagez vos suggestions en envoyant un courriel à loisir@saintehelenedebagot.com

Aidez-nous à créer une programmation variée, inspirante et faite pour vous!



JE GARDE LA FORME (60 ANS ET PLUS)

Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants.

La session débutera le mardi 6 janvier.

Horaire : Les mercredis de 8 h 30 à 9 h 20

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Coût : 130 \$ / 10 semaines

Équipements : Chaussures de sport, tapis, élastique et bouteille d'eau

Information et inscription :

Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel anabelmenard@hotmail.com

LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE

La session débutera le lundi 12 janvier et le jeudi 15 janvier.

Horaire : Lundi de 18 h 30 à 20 h 30
(badminton récréatif et pickleball)
(Début : Lundi 12 janvier)

Jeudi de 18 h 30 à 21 h 30
(badminton compétitif)
(Début : Jeudi 15 janvier)

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 40 \$ / session (Résident)
50 \$ / session (Non-résident)
Payable en argent comptant ou par chèque.

Durée : 15 semaines, sauf le 2 et le 5 mars

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

Inscription au gymnase :

Les 12 et 15 janvier de 18 h 30 à 20 h 00

SOCCE FUTSAL (7 À 12 ANS)

Un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu. Descriptif de la saison: Saison de 12 semaines comportant des pratiques, 10 matchs contre d'autres municipalités (5 matchs locaux et 5 visiteurs) et un tournoi de fin de saison (fin de semaine). L'horaire complet sera remis lors de la 3^e pratique.

La session débutera le mercredi 28 janvier.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30 (U9) -
(2016-2017-2018)

Les mercredis de 19 h 30 à 20 h 30 (U12) -
(2013-2014-2015)

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 90 \$ / 12 semaines incluant les matchs,
sauf le 4 mars

Matériel : Chaussures d'intérieur pour faire du sport et protège-tibias obligatoires.

Information : Académie des Légendes au 450 792-2426
ou à academielegendes@hotmail.com

Inscription : Via la plateforme Qidigo dès le lundi 5 janvier

Les loisirs EN MOUVEMENT



COURS DE DANSE EN LIGNE

Initiation à la danse en ligne country pour ceux qui veulent vivre les soirées typiques country.

• NOVICE ET DÉBUTANT

La session débutera le lundi 12 janvier et le mardi 13 janvier.

Horaire : Les lundis de 19 h à 21 h (Novice 3 & 4)
Les mardis de 19 h à 21 h (Débutant 1 & 2)

Coût : 150 \$

Durée : 15 semaines

COURS DE DANSE EN LIGNE - À LA CARTE

• RETOUR EN PISTE

Cours de danse en ligne country à la carte, ouvert à tous les niveaux pour ceux et celles qui souhaitent apprendre les danses enseignées dans les dernières années.

La session débutera le jeudi 15 janvier.

Horaire : Les jeudis de 19 h à 21 h
Dates : 15 et 29 janvier, 12 février, 19 mars,
2, 16 et 30 avril
Coût : 15 \$ par cours

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Équipement : Bottes ou chaussures d'intérieur
OBLIGATOIRES

Paiement : Payable en argent comptant
ou par virement bancaire à l'adresse
courriel joubaill2@gmail.com

Inscription : Jonathan Baillargeon à joubaill2@gmail.com

Information : Jo Baillargeon sur Facebook, la page
Facebook JB Linedance ou par courriel
à joubaill2@gmail.com

ATELIERS INFORMATIQUES À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT SESSION HIVER 2026

Rejoignez-nous pour une série de 8 ateliers conviviaux, spécialement conçus pour les personnes de 50 ans et plus souhaitant se familiariser avec les bases de l'informatique. La première séance sera dédiée à une discussion autour des bases de l'utilisation de l'ordinateur, afin de vous mettre en confiance dans un cadre bienveillant. Les 7 ateliers suivants seront adaptés aux besoins des participants et aborderont des compétences essentielles : l'essentiel du courrier électronique, cybersécurité, l'utilisation des tablettes et d'un téléphone intelligent, les réseaux sociaux, les données personnelles et bien plus encore. Aucune connaissance préalable n'est requise.

Les ateliers débuteront le lundi 9 février 2026.

Horaire : Les lundis de 10 h à 12 h

Durée : 2 h par atelier pour un maximum de 6 semaines

Lieu : Presbytère, 670, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

Coût : Gratuit

Matériel : Ordinateur portable, tablette ou téléphone cellulaire

Information ou inscription : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

Places limitées à 12 personnes. Faites-vite!



La Puce
RESSOURCE INFORMATIQUE

UNE GUIGNOLÉE SOUS LE SIGNE DE LA SOLIDARITÉ

La grande guignolée 2025 de Sainte-Hélène-de-Bagot a eu lieu le samedi 6 décembre dernier. C'est à la suite des mots encourageants et rassembleurs du prêtre Mathieu Yao qu'une quarantaine de bénévoles se sont dirigés vers tous les secteurs de la municipalité. La bonne humeur, l'entraide et les belles discussions qualifient bien cette journée. Merci aux commanditaires qui apportent leur soutien significatif, à débuter par l'entreprise hélénnoise Idée Graphik pour l'ensemble de la promotion et des visuels, le Marché Bonichoix pour sa grande collaboration et les restaurants Subway et McDonald's. D'autres commanditaires sont à venir. Finalement, merci au Service incendie qui soutient les organisateurs lors de la collecte.

Chers hélénaises et hélénais, on se dit à l'année prochaine!

GUIGNOLÉE de Ste-Hélène



AIDE ALIMENTAIRE

En tout temps, les personnes dans le besoin peuvent obtenir de l'aide alimentaire en contactant monsieur Bruno Raymond au 450 513-0829.

**Sainte-Hélène-de-Bagot**

L'année 2025 tire à sa fin. Il est temps de faire le bilan de nos activités FADOQ.

- Les jeudis sont les journées FADOQ. Plusieurs activités au chalet des loisirs s'y déroulent.
 - Vie active de 9 h 30 à 10 h 30
 - Dîners conférence les 2^e jeudi du mois à 12 h. Le prochain dîner conférence est le 8 janvier 2026 et le sujet est la santé auditive.
 - Café rencontre à 14 h
 - Soupers mensuels le 4^e jeudi du mois à 18 h
- Chaque semaine, au presbytère : arts textiles (lundi à 18 h et mercredi à 13 h)
- Chaque semaine, le pickleball : les lundis et jeudis à 8 h 30
- Une équipe de bénévoles fait l'entretien du magnifique jardin « forêt nourricière », situé près du presbytère.
- Collaboration avec le Comité des loisirs à l'activité « Plaisir hivernal ».
- Voyage en autobus. Le prochain voyage est le 26 août 2026 – Pub Royal Cowboys Fringants, à Trois-Rivières.

Le bilan de l'année 2025 est prolifique et nous en sommes ravis. Nous voulons remercier toutes les personnes qui ont œuvré bénévolement pour nous aider à réaliser toutes les activités. Un gros merci à la Municipalité pour son support. Nous l'appréciions énormément.

À vous tous, nous vous souhaitons un joyeux temps des Fêtes.

François Demeule, Michel Brouillard, Lise Laferrière, Jocelyne Jodoin, Gisèle Laliberté, Denis Bisailon et Lyne Beauregard

**ANNIVERSAIRES
MOIS DE FÉVRIER**

M. Guy Stebenne	04
M. Michel Brouillard.....	05
M. René Demeule.....	07
M. Gérald Lapierre.....	16
Mme Raymonde Brouillard.....	16
M. Jean Gauthier.....	24
Mme Francine Fluet.....	27
M. Pierre-Yves Martin.....	28

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR
L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ**

Les nouveaux parents qui optent pour un type de couches lavables peuvent recevoir un remboursement par la Municipalité d'un montant équivalent à 50 % de la facture originale, incluant les taxes, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour l'achat d'un ensemble de couches lavables.

**Pour être admissible :**

- Être résident de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au moment de la naissance de l'enfant et lors de l'achat des couches lavables;
- Avoir donné naissance à un enfant dans les 12 mois avant la demande de réclamation;
- Avoir procédé à l'achat de couches lavables;
- Être en mesure de présenter la facture originale de l'achat;
- Remplir le formulaire de demande d'aide et signer le contrat d'engagement écologique de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le formulaire à remplir se trouve sur notre site Internet au www.saintehelenedebagot.com, sous l'onglet Service aux citoyens / Programmes. Faites parvenir votre dossier par la poste au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

- **Bureau municipal**

421, 4^e Avenue, 2^e étage

Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

450 791-2455 • mun@saintehelenedebagot.com

Site Internet : www.saintehelenedebagot.com

Heures d'ouverture : lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

- **Centre communautaire**

421, 4^e Avenue

- **Chalet des loisirs**

400, 2^e Rue

- **Bibliothèque**

670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue



PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • www.spadrummond.com

- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • www.riam.quebec

Écocentres : 450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500

- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000

- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 • 655, rue Principale

- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401

École Plein-Soleil : 450 773-1237

SARCA : 450 773-8401, poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105

- **Aide aux aînés** :

RADAR (Écoutre) : 1 877 658-8509

IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395

- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480

Aide alimentaire : 450 513-0829

- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

VOS DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353

- **Cogeco** : 1 866 921-5792

- **Maskatel** : 1 877 627-5283

- **Sogetel** : 1 866 764-3835

- **Télébec** : 1 888 835-3232



Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils

Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté

Propriétaires
450 791-2630

428, rue Hébert
Ste-Hélène-de-Bagot

OFFRE D'EMPLOI

PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:



LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND



- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard-Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)



Yves Marois

819 313-0108

ctb@vallieresasphalte.com

vallieresasphalte.com

PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix,
contactez-nous pour vos réalisations extérieures.



Salon toilettage Caniya
Sainte-hélène-de-bagot

Prenez-moi en photo
Pour prendre rendez-vous

(514)823-8910
mardi au samedi de 10h à 21h



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET

PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► SERVICES SPÉCIALISÉS REMO COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING

servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR [facebook](#)

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués



450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calcaire-magnésienne-dolomitique | Service de GPS
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)

1-800-463-0346 • www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca

NOUVEAU

Services de location
- Bulldozer
- Bouteur compacteur
- Excavatrice

SERVICE MÉCANIQUE
POUR VÉHICULES LOURDS

MAGASIN DE CHROME

SERVICE DE LAVAGE

SERVICES D'URGENCES
ROUTIÈRES 24/7

REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

549 3^e RANG
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
JOH 1MO

[Facebook](#) [Instagram](#) [LinkedIn](#) [Duo](#)

450 791-2122

Kiosque à la ferme

Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

[Facebook](#) La Petite Savoie Ferme maraîchère

Raphaël Girard

450-779-5477

rgirard1@live.ca

[Facebook](#) Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :
[Facebook](#) Camerises Ste-Hélène-de-Bagot

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC JOH 1MO

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille
- ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise
- ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accèspharma
chez Walmart

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | [www.dionelectrique.ca](#)

BMR

Agiska Coopérative

Bienvenue chez vous !

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1MO

BMR Acton Vale / 450-546-2791
950, rue Landry, Acton Vale (Qc) JOH 1A0

André LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251
[andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca](#)

ASSÉNATÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 EST 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286
info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX

Érablière
**L'Autre
Versan**

Repas de cabane à sucre
Traiteur froid et chaud
Produits de l'Érable
Cuisine du terroir
OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616

idée graphik
Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**

450 381-2908 | info@ideographik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03

et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.

DÉNEIGEMENT
Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297

RE/MAX
/// RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

LUSSIER IMMOBILIER
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



en solide compagnie

pour vos projets d'affaires



Contactez-nous
450 774-9000

1000, rue Dessaulles
Saint-Hyacinthe J2S 8W1
st-hyacinthetechnopole.com

Votre garage de confiance !

**LA FORCE
MÉCANIQUE**
450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT
AUTOMOBILE**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

REER

Offrez-vous
des économies d'impôt



Cotisez à votre REER
au plus tard le 3 mars 2025*

Profitez-en pour cotiser aussi à votre CELI.

desjardins.com/reerceli

* Pour l'année d'imposition 2024. Conditions et modalités applicables.